

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret gouvernemental n° 2015-1209 du 7 septembre 2015.

Monsieur Ibrahim Ferjani, inspecteur en chef du travail, est nommé dans le grade d'inspecteur général du travail.

Par décret gouvernemental n° 2015-1210 du 7 septembre 2015.

Monsieur Ahmed Ben Hamda, médecin inspecteur divisionnaire du travail, est intégré dans le grade de médecin inspecteur général du travail, à compter du 13 mars 2015.

Par décret gouvernemental n° 2015-1211 du 7 septembre 2015.

Madame Hanen Mzabi épouse Nacef, médecin inspecteur divisionnaire du travail, est intégrée dans le grade de médecin inspecteur général du travail, à compter du 31 décembre 2014.

Par décret gouvernemental n° 2015-1212 du 7 septembre 2015.

Madame Sihem Bendhief, inspecteur central du travail, est nommée dans le grade d'inspecteur en chef du travail.

Par décret gouvernemental n° 2015-1213 du 7 septembre 2015.

Est accordé à Monsieur Hatem Tlili, administrateur principal 2^{ème} degré à la caisse nationale de sécurité sociale, un congé pour la création d'une entreprise, pour une période d'une année.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par décret gouvernemental n° 2015-1214 du 7 septembre 2015.

Est accordé à Madame Samira Guidich, professeur principal hors classe de l'enseignement, un congé pour la création d'une entreprise, et ce, pour une période d'une deuxième année, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Par décret gouvernemental n° 2015-1215 du 7 septembre 2015.

Est accordé à Monsieur Mohamed Mabrouk, professeur principal d'enseignement technique, un congé pour la création d'une entreprise, et ce, pour une période d'une année.

Par décret gouvernemental n° 2015-1216 du 7 septembre 2015.

Est accordé à Monsieur Mohamed Mahmoud, maître d'application, un congé pour la création d'une entreprise, et ce, pour une période d'une troisième année, à compter du 29 janvier 2015.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Par décret gouvernemental n° 2015-1217 du 7 septembre 2015.

Est accordé à Monsieur Saber Haggui, technologue à l'institut supérieur des études technologiques de Gafsa, un congé pour la création d'une entreprise pour une troisième année, à compter du 20 novembre 2014.

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 7 septembre 2015, portant création des unités de recherche au sein des établissements sanitaires publiques.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministre de la santé,

Vu la constitution,

Vu la loi d'orientation n° 96-6 du 31 janvier 1996, relative à la recherche scientifique et au développement technologique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2006-73 du 9 novembre 2006,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, tel que modifié et complété par le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 97-941 du 19 mai 1997, fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique, tel que modifié par le décret n° 2005-2311 du 15 août 2005,

Vu le décret n° 2008-416 du 11 février 2008, fixant l'organisation administrative, financière et scientifique des établissements publics de recherche scientifique et les modalités de leur fonctionnement,

Vu le décret n° 2009-644 du 2 mars 2009, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des laboratoires de recherche, des unités de recherche et des consortiums de recherche et notamment son article 31,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Sur proposition des directeurs généraux des établissements publics de santé concernés,

Après avis du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique.

Arrêtent :

Article premier - Sont créées, au sein des établissements sanitaires publiques les unités de recherche identifiées par leur dénomination conformément au tableau suivant :

Etablissement de santé public	Dénomination de l'unité de recherche
Hôpital Charles Nicolle de Tunis	Hypothermie dans la neuroprotection des lésions cérébrales liées à l'asphyxie per-natale
	Imagerie et épidémiologie
	Tabac et cancers
Hôpital La Rabta de Tunis	Recherches en chirurgie urologique et lithotripsie extracorporelle
	Recherches sur la maladie de Behçet
	Recherches en pneumologie et allergologie
	Maladies héréditaires de la kératinisation
	SIDA : Prise en charge
Hôpital d'Enfants Béchir Hamza de Tunis	Complications métaboliques de l'obésité chez l'enfant
	Monitoring par thermodilution transpulmonaire en réanimation pédiatrique
	Pneumologie et allergologie pédiatrique
Hôpital Mongi Slim de la Marsa	Maladie cœliaque en milieu scolaire
	Recherches sur les os et l'inflammation
	Recherches sur les cancers colorectaux
Hôpital pneumo-phtisiologie Abderrahmane Mami de l' Ariana	Expression moléculaire des interactions cellulaires et de leurs modes de communication
	Etude anatomopathologique du poumon et du médiastin
	Cardionet
	Tuberculose et infections respiratoires basses
Hôpital Mahmoud El Matri de l'Ariana	Fœtologie : Epidémiologie et investigation multidisciplinaire
Hôpital Razi de la Manouba	Processus cognitifs dans la pathologie psychiatrique
	Neuropsychologie, neurophysiologie clinique et neurobiologie des démences
	Santé mentale des femmes
Institut National Mongi Ben Hmida de Neurologie	- Recherches sur les maladies neurologiques de l'enfant
	Mouvements anormaux des maladies neurologiques orphelines
	Imagerie diagnostique et interventionnelle cérébrale
Centre National de Transfusion Sanguine	Immunogénétique, thérapie cellulaire et transfusion sanguine
Centre de Maternité et de Néonatalogie de Tunis	Troubles du développement embryo fœtal et placentaire

Etablissement de santé public	Dénomination de l'unité de recherche
Hôpital Farhat Hached de Sousse	Transition épidémiologique et prévention des maladies chroniques
	Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques
	Réanimation néonatale
	Événements indésirables de soins et infectio-vigilance
	Morbidité et mortalité en chirurgie générale et carcinologique
	Hépatopathies chroniques et carcinologiques
	Caractérisation génomique des agents infectieux
	Recherches sur les hépatites virales
Hôpital Sahloul de Sousse	Mesure de la performance hospitalière
	Résistances bactériennes émergentes et sécurité de soins
	Imagerie abdominale et digestive
Hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir	Gestion ergonomique de risque professionnel en milieu hospitalier
	Radiologie interventionnelle
	Recherches en qualité et sécurité des soins
	Œil et pathologie systémique et métabolique
Hôpital Tahar Sfar de Mahdia	Santé mentale appliquée
Hôpital Habib Bourguiba de Sfax	Etude des marqueurs de proliférations et d'apoptose dans les carcinomes mammaires, gastriques, colorectaux et nasopharyngés en vue de nouvelles approches thérapeutiques
	Chirurgie expérimentale de l'appareil locomoteur
	Autoimmunité et immunogénétique
Hôpital Hédi Chaker de Sfax	Recherches en périnatalité
	Obésité et syndrome métabolique
	Santé mentale de l'enfant et de la famille
	Santé mentale de l'adolescent et de l'adulte jeune

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 septembre 2015.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Chiheb Bouden

Le ministre de la santé

Saïd Aïdi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 7 septembre 2015, portant création de laboratoires de recherche au sein du centre de biotechnologie à Sfax.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 88-145 du 31 décembre 1988, portant loi de finances pour la gestion 1989 et notamment son article 119,

Vu la loi d'orientation n° 96-6 du 31 janvier 1996, relative à la recherche scientifique et au développement technologique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2006-73 du 9 novembre 2006,

Vu le décret n° 97 -941 du 19 mai 1997, fixant la composition et les modalités de fonctionnement du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique, tel que modifié par le décret n° 2005-2311 du 15 août 2005,

Vu le décret n° 2008-416 du 11 février 2008, fixant l'organisation administrative, financière et scientifique des établissements publics de recherche scientifique et les modalités de leur fonctionnement,

Vu le décret n° 2009-644 du 2 mars 2009, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des laboratoires de recherche, des unités de recherche et des consortiums de recherche et notamment son article 6,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,